

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 septembre 2025
Français
Original : anglais

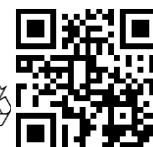
**Lettre datée du 2 septembre 2025, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations
Unies**

La République de Corée, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2025, a l'intention d'organiser un débat public sur le thème « L'avenir des opérations de paix : principales questions, possibilités et difficultés dans le contexte de l'étude sur l'avenir de toutes les opérations de paix des Nations Unies », qui se tiendra le mardi 9 septembre 2025.

Afin d'orienter le débat sur le sujet, la République de Corée a établi une note de cadrage (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires
(Signé) Sangjin Kim



Annexe à la lettre datée du 2 septembre 2025 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « L'avenir des opérations de paix : principales questions, possibilités et difficultés dans le contexte de l'étude sur l'avenir de toutes les opérations de paix des Nations Unies », qui se tiendra le 9 septembre 2025

I. Contexte et objectifs du débat

Le 9 septembre 2025, la République de Corée organisera, en collaboration avec le Danemark et le Pakistan, un débat public du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix, consacré au thème « L'avenir des opérations de paix : principales questions, possibilités et difficultés dans le contexte de l'étude sur l'avenir de toutes les opérations de paix des Nations Unies ».

Au cours des 80 dernières années, l'ONU a déployé des opérations de maintien de la paix dans plus de 50 pays du monde entier. Ces missions sont l'un des outils les plus concrets et les plus efficaces dont dispose le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Depuis ses premières années d'existence, l'Organisation déploie également des missions politiques spéciales (des missions civiles dotées d'un mandat politique), qui œuvrent dans près de 100 pays et territoires et dont le mandat et la structure varient considérablement et continuent d'évoluer.

Revêtant différentes formes et dotées de mandats divers, les opérations de paix des Nations Unies ont fait leurs preuves : elles ont notamment montré qu'elles pouvaient abréger les conflits, soutenir des solutions politiques aux conflits, protéger les civils et prévenir le débordement des conflits. Dans le même temps, la complexité croissante des situations de conflit, les contraintes financières et l'évolution plus générale du paysage géopolitique obligent les parties prenantes à examiner de plus près les possibilités d'ajustement des opérations de paix en réponse à des problèmes toujours plus nombreux.

Si les opérations de paix des Nations Unies s'adaptent depuis longtemps en fonction de l'évolution du climat politique et des conditions de sécurité, à l'heure actuelle, les conflits qui dépassent les frontières et les problèmes qui revêtent des formes multiples font de l'efficacité et de la capacité d'adaptation des missions des enjeux plus cruciaux que jamais. Les États Membres ont énoncé clairement cette idée dans le Pacte pour l'avenir, dans lequel ils ont demandé au Secrétaire général d'entreprendre une étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies et de soumettre des recommandations stratégiques et pragmatiques sur la manière dont la panoplie des outils dont dispose l'Organisation des Nations Unies peut être adaptée face à l'évolution des besoins.

Si les États Membres s'accordent en théorie largement sur le fait que les missions doivent être appropriées au contexte et faire preuve de souplesse, ils doivent examiner de plus près la manière dont ces principes devraient être mis en pratique. En particulier, les mesures prises pour améliorer l'efficacité des missions ne doivent pas nuire aux capacités civiles et en tenue essentielles et à l'exécution des autres mandats confiés aux missions, tels que la protection des civils, les droits humains ou les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, qui sont non seulement alignés sur les idéaux promus dans la Charte des Nations Unies, mais également

nécessaires, d'un point de vue stratégique et politique, à l'établissement et à la pérennisation de la paix. Dans le même temps, il est également ressorti de débats antérieurs qu'il importait d'accorder une plus grande attention au renforcement du rôle des missions dans le règlement pacifique des différends, notamment par la médiation, la diplomatie préventive et les bons offices du Secrétaire général.

Un an après l'adoption du Pacte, et dans le contexte de l'étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies et de l'Initiative ONU80, le moment est venu de faire le bilan des progrès accomplis pour que les opérations de paix soient mieux adaptées face aux défis existants, émergents et à venir.

Dans le prolongement du débat public phare organisé en mars pendant la présidence du Danemark et de la séance d'information tenue en juillet pendant la présidence du Pakistan, le débat public que tiendra le Conseil de sécurité ce mois-ci sera l'occasion pour le Secrétariat d'informer les États Membres de l'état d'avancement de l'étude depuis l'adoption du Pacte pour l'avenir, et pour les États Membres de donner leur avis sur les mesures à prendre pour que les opérations de paix des Nations Unies soient à même de faire face aux défis existants et à venir. Les États Membres sont également invités à réfléchir aux questions dont il faudrait tenir compte dans l'étude menée par le Secrétariat sur l'avenir des opérations de paix et à la manière de concevoir et d'exploiter au mieux l'étude pour améliorer l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies.

II. Questions devant servir à orienter le débat

- Quelles sont les mesures à prendre pour que les opérations de paix des Nations Unies soient plus souples et mieux adaptées face aux défis existants et à venir ?
- Comment établir un équilibre entre les efforts visant à définir des mandats plus ciblés et réalisables et les impératifs plus larges de consolidation de la paix, notamment en mettant à profit le système des Nations Unies dans son ensemble ? Comment procéder pour que des priorités comme la protection, les questions de genre et les droits humains restent prioritaires dans divers types de missions, y compris les petites missions ?
- S'agissant de l'Initiative ONU80, quelles sont les capacités de base qui doivent être maintenues sur le terrain et au Secrétariat pour que les missions puissent réagir rapidement face à une série de crises potentielles en matière de paix et de sécurité ?
- Quelles sont les mesures à prendre pour que les pressions financières et la crise de liquidités ne nuisent pas à l'exécution des mandats, aux priorités opérationnelles ou à la sécurité, à la crédibilité et à l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies ?
- Comment les priorités définies dans les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus peuvent-elles servir à orienter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'avenir ?
- Comment les opérations de paix des Nations Unies peuvent-elles contribuer davantage au règlement pacifique des différends, notamment par la médiation, la diplomatie préventive et les bons offices du Secrétaire général ?

III. Modalités et intervenantes et intervenants

Le débat public sera tenu au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Les États Membres qui souhaitent participer au débat pourront le faire en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et devront inscrire le nom de leur représentant(e) sur la liste des orateurs et oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE ; l'inscription sera ouverte le 4 septembre 2025, à 9 h 30. Les États Membres devront y télécharger une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par leur Représentant(e) permanent(e) ou leur Chargé(e) d'affaires.

Les personnes suivantes prendront la parole :

- Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix ;
 - La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo ;
 - La Présidente de la Commission de consolidation de la paix (à confirmer) ;
 - La Directrice de la recherche et Directrice du Brian Urquhart Center for Peace Operations (International Peace Institute), Jenna Russo.
-